

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant  
avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine,  
n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>e</sup>.  
Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-  
correspondance, place de la Bourse, n° 6, au  
1<sup>er</sup>, et chez Destrillies aîné, libraire, rue Saint-  
Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département  
28 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de  
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 hour. du mat.	14degr. dessus zéro.	80 degrés.	27 pouces 8 lignes	Sud.	Incertain.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
6 hour. 24 m.	11 hour. 47 m.	5 hour. 55 m.	Nouvelle lune.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 9 octobre 1839.

## COMITÉS ÉLECTORAUX. — RÉFORME ÉLECTORALE.

La question de la réforme électorale grandit. Après de louables efforts de la presse pour l'introduire dans le parlement, elle vient d'y prendre place; elle est désormais à l'ordre du jour. Bon gré mal gré, la loi de 1831 sera prise corps à corps, examinée et discutée.

Mettez une loi mauvaise au creuset de la discussion, livrez-la au scalpel de la tribune et de la presse, et vous pouvez dire qu'elle est morte; restent seulement les formalités pour procéder à ses obsèques.

L'opinion publique, long-temps incertaine sur les effets de la loi de 1831, les a jugés pernicieux; éclairée par les actes du pouvoir exécutif et des chambres, elle est décidée à en demander la réformation. C'est elle qui a mis M. Odilon Barrot et ses adhérents en demeure de s'expliquer sur la réforme; c'est elle aussi qui a démontré aux députés de l'extrême gauche qu'il fallait un terme à de trop longues hésitations. On comprend donc maintenant en France que la charte-vérité a été changée en fiction, qu'elle ne protège pas suffisamment, que là où elle accorde la liberté on substitue l'arbitraire, que ses dispositions sont sans cesse violées par des lois exceptionnelles.

Pour nous, que doit être la réforme? le moyen pacifique de dominer le système personnel, d'en finir avec la camarilla de cour ou d'épée. Dominez la cour, annihilez-la, relevez l'esprit public, et nos dissensions s'éteindront; et aussitôt la France, forte au dehors, prendra le rang que son génie lui assigne. Aujourd'hui on peut tout faire en Europe malgré elle; pourtant elle est en position plus que jamais d'empêcher qu'on y tire un seul coup de canon sans sa volonté.

La réforme, telle que nous la comprenons, doit être féconde en heureux résultats. L'opposition, à divers titres, s'est engagée à la soutenir; deux comités viennent de se former dans ce but, l'un sous la présidence de M. Laffitte, l'autre sous le patronage de M. Barrot. C'est là un fait grave qui demande des explications.

La scission entre la gauche dynastique et l'extrême gauche existait depuis long-temps. En 1837, M. Barrot avait déjà refusé son concours au comité qui s'était formé pour éclairer et diriger le corps électoral; alors il inclinait fortement vers M. Thiers et fondait les bases de cette déplorable coalition que nous avons combattue et démasquée; elle ne pouvait avoir l'adhésion de la gauche puritaine.

A cette époque, le moment était opportun pour faire une rupture éclatante; on temporisa, on cacha l'incompatibilité; elle existait, les faits l'ont rendue officielle. Désormais il y aura dans la chambre une minorité pour laquelle les questions de portefeuilles seront sans valeur, qui agira de l'unique point de vue de l'intérêt du pays, et ne se laissera pas prendre aux ruses diplomatiques d'ambitieux perdus; nous aurons à la chambre un parti national pour lequel les intérêts dynastiques seront de peu d'importance.

A ce parti nous pourrions, nous hommes de la démocratie, nous allier, s'il poursuit sérieusement la réalisation du problème politique qui nous préoccupe, s'il veut la prépondérance du droit commun sur le privilège.

Avec le parti parlementaire Odilon Barrot, nous ne pouvons rien avoir de commun. Avec le parti Dupont (de l'Eure), nous pouvons nous rencontrer, si ce n'est sur la même ligne, du moins sur le même terrain; en lui donnant notre concours, nous avançons la possibilité du triomphe du suffrage universel pour lequel nous nous sommes franchement déclarés.

## Les Ornières.

Le bonheur appartient à qui fait des heureux.  
DELILLE.

### I.

En sortant de la vaste et large rue qui traverse la ville de Tours, après avoir suivi pendant quelques instants la route de Bordeaux, on appuie un peu sur la droite, on pouvait encore apercevoir, à peu d'années, les quatre hautes tourelles d'un vieux château noirci par le temps et tout empreint d'une majesté féodale. L'épaisseur de ses sombres murailles, la sévérité de son architecture contrastaient singulièrement avec la richesse du pays qui l'environnait. C'était bien, en effet, le siècle passé vis-à-vis du siècle présent. Là, des souvenirs pleins d'une triste gravité; la nature fraîche et riante, toute coquette, toute parée. Les regards se détournent du vieux manoir, effrayés peut-être des grandes et terribles leçons que sa présence pouvait donner aux hommes; car déjà les pierres se détachaient, les tourelles s'inclinaient; encore un jour, et les débris de l'antique castel qui était souvent abrité Charles VII allaient rouler épars sur ces vastes prairies. Ce que le temps avait respecté, la main des hommes allait le détruire. Ces pensées oppressaient douloureusement. C'est qu'aux hommes, comme aux monuments, il s'attachait une même idée d'oubli et de destruction. Tout passe, tout s'écroule; la poussière couvre vite les grands noms et les grandes choses. Le vent du siècle qui vient renversera l'œuvre du siècle qui fuit, et il éparpillera ses débris à ce point que nos fils ne pourront même en retrouver la trace.

On était au mois de septembre 1814, époque de douce transition qui n'est plus l'été et ses lourdes chaleurs et son soleil brûlant, qui n'est pas encore l'hiver aux longues veillées, au ciel terne et gris. Depuis quelque temps de nombreux ouvriers

La réforme telle que la demande le comité Barrot perpétuerait le monopole électoral et le consoliderait; ce serait une nouvelle agglomération de forces pour l'intérêt de quelques classes de la société et un moyen d'oppression de plus contre les autres. Il ne faut pas s'y tromper, augmenter le nombre des privilégiés, ce n'est pas affaiblir le privilège, mais le rendre plus durable. Ce qui nous étonne, c'est que le gouvernement lui-même ne se fasse pas le promoteur de la réforme telle que l'entend l'opposition dynastique.

La position prise dans la question de la réforme par les patriotes lyonnais est plus large et plus logique que celle de la gauche puritaine. Aussi resterons-nous constamment dans la défense des principes posés dans notre pétition; seuls ils peuvent, selon nous, fixer les véritables bases de l'ordre social.

Il faudra toujours, quoi qu'on fasse, créer des castes, ou reconnaître que le droit électoral est le résultat de la qualité de citoyen français, et que tout homme né dans notre glorieux pays est de droit citoyen. Les conventions sociales peuvent bien apporter des restrictions à ce droit; mais elles ne sont pas pour cela justes et acceptables.

La société est instituée pour la garantie de tous; il y a solidarité entre les membres qui la composent; elle ne peut pas se dépouiller à jamais de son droit en faveur soit de quelques-uns, soit d'un seul. En tout cas, elle ne le pourrait que provisoirement.

Le droit électoral résulte du seul fait de la naissance dans un pays; mettez-y des conditions d'âge et de moralité, imposez même des obligations comme résultat du droit, nous le concevons; dans tout cela, il n'y a pas limitation arbitraire, mais limitation basée sur la raison sociale, et ces limitations ne peuvent être que des exceptions rares et largement motivées.

Le comité Laffitte et Dupont (de l'Eure) a pris pour base de ses résolutions les pétitions émanées de la garde nationale de Paris. Dans ces pétitions se retrouve bien le principe de la souveraineté nationale; il y est quelque peu obscurci par les formes et restreint par certaines conditions imposées à tout citoyen pour être garde national. Selon nous, il valait mieux accepter nettement le principe que l'admettre avec des ménagements qui tiennent peut-être à la tactique politique, mais qui sont exploités par nos adversaires. Les objections soulevées sur les résolutions du comité Dupont (de l'Eure) et Laffitte peuvent être facilement levées, nous le savons; cependant, il faut le reconnaître, elles jettent de la confusion dans les idées.

Quant à nous, partisans du suffrage universel, nous continuerons à en demander l'application, à démontrer sa supériorité sur tous les systèmes qui surgissent en ce moment. Nous serons en cela fidèles à nos théories. Si leur avènement est encore éloigné, nous saurons en rapprocher l'époque en aidant au triomphe des hommes qui sont entrés largement dans la réforme; nous serons enfin les auxiliaires de l'extrême gauche, partant les adversaires prononcés du système Barrot. Mieux vaut l'état actuel qu'une réforme insolite qui satisferait quelques capacités inquiètes et mécontentes sans changer les institutions qui nous régissent.

Avec 600,000 électeurs pris dans les mêmes rangs, appartenant aux mêmes classes, ayant à défendre les mêmes intérêts, vous engagez dans l'arène politique plus de passions, plus de concurrents, sans déplacer la question; vous ne donnez pas même l'espérance à ceux qui souffrent. Dès lors vous ne faites rien d'utile pour le pays.

Notre position ainsi établie et nos réserves faites, nous suivrons désormais avec sollicitude les phases à travers

avaient envahi le château, alors habité par la baronne de Lansac et par son fils Frédéric. Une main profane s'était déjà posée sur le gothique chef-d'œuvre; déjà on lui avait enlevé quelque chose de sa physionomie moyen-âge. Une grille moderne avait remplacé le pont-levis et sa herse pesante; on avait comblé les fossés, et les longues allées du parc avaient été sablées. Les arbres séculaires, taillés avec élégance, n'entremêlaient plus capricieusement leurs branches vigoureuses. Dans les parterres long-temps négligés, la clématite élevait sa corolle parfumée, les roses et le chevreuille s'unissaient en guirlande; puis, dans l'intérieur, le bruit avait succédé au calme habituel de cette silencieuse demeure. Vingt chevaux, dignes des haras d'un prince, hennissaient dans de vastes écuries; une meute impatiente attendait que le cor appellât sur les traces de quelques hôtes craintifs des forêts. Et lorsque les embellissements furent achevés, lorsque de fraîches peintures eurent succédé aux chefs-d'œuvre de Vanloo et aux portraits de Lebrun; lorsque les soieries et les mousselines diaphanes eurent remplacé les lourdes tentures de nos aïeux, on rencontra d'élégantes voitures se dirigeant vers le château. Les antichambres virent encore des valets en riches livrées s'étendre sur leurs banquettes de velours; les salons se remplirent, tout s'anima, tout prit un air de fête. Il semblait que ces hautes murailles tressaillissent à tout ce bruit du monde qui depuis tant d'années était venu mourir à leur pied, et qui tout-à-coup faisait retentir leur enceinte de chants de joie et d'amour.

Ce jour-là, Mme la baronne de Lansac mariait son fils unique. Veuve depuis plusieurs années, elle avait vécu dans une solitude absolue; son mari, le baron de Lansac, lui avait laissé une fort belle fortune qu'un héritage inattendu était encore venu augmenter. Fils d'un honnête artisan, Lansac, soldat au commencement de la révolution, avait rapidement gagné ses grades.

lesquelles la question de la réforme est appelée à passer.

## BULLETIN DE LA RÉFORME ÉLECTORALE. — DÉPARTEMENTS.

Les adhésions au programme du comité Laffitte continuent. Aujourd'hui le *Courrier de Loir-et-Cher* fait un appel à tous les amis de la réforme en citant ce programme, et provoque la formation de comités dans le département. Voici quelques réflexions dont cette feuille démocratique accompagne cet appel :

On a reconnu l'absurdité du système actuel, qui ne trouve pour signe de la capacité politique que l'argent, et suivant lequel beaucoup de nos grandes renommées, qui ont bien moins songé à faire leur fortune qu'à illustrer leur pays par la gloire ou le progrès de la science, sont exclues comme incapables du droit de nommer un député.

On a reconnu que le système actuel est funeste au bien général, en donnant trop de prise à la corruption.

L'année dernière 150,000 citoyens ont pétitionné pour demander une réforme; cette année le nombre s'en élèvera considérablement. Il est impossible que le vœu de cette masse ne soit pas sérieusement pris en considération par le gouvernement et les chambres. La réforme sera, dans la prochaine session, la question principale de la politique intérieure. Il faut attaquer les abus par leur base.

Le *Patriote jurassien* insère le programme de l'extrême gauche; nul doute qu'il n'adhère aux idées qu'exprime ce manifeste.

Le *Pilote du Calvados*, qui comprend bien toute la gravité de la question de la réforme, « question mère, dit-il, qui touche de plus près que toute autre à l'avenir du pays, puisqu'elle est le principe fondamental de nos institutions », le *Pilote* fait ressortir le caractère loyal et le dévouement politique des hommes qui composent le bureau du comité de l'extrême gauche.

Le journal de la cour a fait le plaisant comme d'habitude à propos des divers plans de réforme proposés par les différentes opinions opposantes; le nombre de ces projets sert de texte à ses facéties. Voici ce que dit à ce sujet le *Journal de Rouen* :

Ce n'est pas la première fois que l'on cherche à exploiter la multiplicité des plans de réalisation pour combattre l'opportunité d'une réforme. L'année dernière, lorsque la chambre eut à discuter la conversion des rentes, les adversaires de cette mesure voulurent faire grand bruit du nombre des projets soumis à la délibération du pouvoir législatif, et, chose assez piquante, ce fut M. Duchâtel qui se chargea de faire justice de cette étrange fin de non-recevoir, et parvint à enlever le vote sur le principe de la conversion, indépendamment de tous les modes par lesquels il pourrait être résolu.

Aujourd'hui le principe de la réforme électorale est un point conquis, on peut le dire, dans toutes les intelligences de bonne foi. Chacun reconnaît que l'état des choses est intolérable, et qu'il y a à hâte à y porter remède. Comment et dans quelles limites s'opéreront les modifications? Voilà les seuls points à débattre, et, loin que la multiplicité des solutions offertes pût être un argument contre la réforme, il serait plus vrai de dire qu'elle ne serait que la constatation d'un besoin généralement senti.

L'*Echo du Peuple* de Poitiers insère le programme, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il en approuve le but.

## TRAVAUX PUBLICS.

BARRAGE DE LA SAONE.  
(2<sup>e</sup> article.)

Ce qui a donné l'idée d'un barrage sur la Saône, c'est la difficulté du passage sous le pont de la Mulatière, le danger de la traversée du Pont-de-Pierre, le mauvais état du lit de la Saône de Lyon à Trévoux. Pour faire disparaître le premier de ces inconvénients, on avait pensé à supprimer une pile du pont de la Mulatière, à remplacer le large

Officier d'épée et non d'antichambre, c'était par vingt actions d'éclat qu'il avait appelé sur lui l'attention de Napoléon; il avait été fait lieutenant à Arcole, capitaine à Marengo, colonel à Austerlitz, puis enfin général, baron de l'empire et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Arrivé là, quelques innocentes bouffées d'orgueil lui montèrent au cerveau. Il vint alors chercher en Touraine quelque vieille tour féodale, quelques pierres usées par les pieds d'un roi, et, contrairement à ceux qui prenaient le nom de leur manoir, il s'était plu à baptiser le vieux château; il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait dire à Paris: « Ma terre de Lansac... mon château de Lansac... etc. » Si bien que le touriste qui avait fureté avec soin les plus petits coins de la Touraine se demandait avec inquiétude quels aïeux Lansac avait eus et quel antique monument avait abrité ses pères.

C'était là que, seule et triste, Mme de Lansac s'était retirée; son fils avait continué de vivre à Paris. Vainement les lettres de la baronne avaient-elles essayé de vaincre ses répugnances pour la vie de province; livré tout entier aux séductions du monde parisien, n'ayant gardé qu'un souvenir peu flatteur du vieux manoir que son père avait arraché aux mains sacrilèges de la bande noire, il n'avait pu se décider à revenir près de sa mère, qui pourtant en son absence essayait d'assurer son bonheur.

Frédéric de Lansac avait passé sa trentième année, et sa mère s'était long-temps inquiétée en le voyant, heureux dans son indépendance, refuser de se choisir une compagne. Elle avait enfin exigé qu'il lui révélât le motif de l'obstination qu'il opposait à ses instances. Alors les lettres ou les discours de son fils lui firent entrevoir qu'il couvait dans son âme des pensées ambitieuses, et qu'il voulait chercher dans une union brillante les moyens de parvenir. Vain et orgueilleux de sa fortune, peu satisfait de sa noblesse de fraîche date que son père avait con-

système de charpente par un arc beaucoup plus étroit, à draguer sous le pont, en aval et en amont; mais il devenait indispensable, pour opérer ces travaux, d'interrompre le passage du chemin de fer, d'arrêter l'arrivage de tous les charbons dont les entrepôts sont dans la presqu'île, et par conséquent d'offrir à la compagnie une indemnité immense, vu la longueur des travaux et la perte réelle qu'elle aurait subie. Quelque forte que fût cette considération, une considération plus forte encore devait faire repousser ce moyen; c'est qu'il n'améliorait qu'un point, et laissait les autres aussi dangereux et aussi difficiles.

Ces dangers, ces difficultés disparaissent par un barrage qui, d'après les plans dressés, serait de deux mètres, mais qui pourrait être élevé aussi haut que l'exigerait la nécessité d'en porter plus loin les effets. Ce barrage, établi d'après le système d'un habile ingénieur, M. Poirée, serait un barrage mobile fait avec des trapèzes de fer, ou fermettes posées dans la rivière perpendiculairement au courant, tournant au fond de l'eau dans deux crapaudines assujetties, de manière à pouvoir être au besoin couchées dans l'eau sans présenter le moindre obstacle à la navigation. Ces fermettes sont reliées à leur sommet par des tringles mobiles servant de point d'appui supérieur à des aiguilles perpendiculaires, ou poutrelles verticales jointives se buttant sur un heurtoir. Ce système est, comme on voit, d'une d'une grande simplicité; il a cet immense avantage que si on veut l'enlever dans des eaux trop fortes, ou pratiquer dans une de ses parties une ouverture pour un train de bois ou pour un bateau, une minute et demie suffisent pour ouvrir un mètre de barrage, et trois minutes pour le refermer; on comprendra cette différence en remarquant qu'il faut relever les fermettes qui sont toutes liées l'une à l'autre par une chaîne lâche dont les deux bouts sont retenus aux deux rives.

Un canal de jonction pratiqué sous la chaussée Perrache communiquerait de la Saône au Rhône par une écluse assez large et assez longue pour livrer passage aux plus larges et aux plus longs bateaux à vapeur; quand le Rhône atteindrait la hauteur de la Saône, élevée par le barrage, l'écluse serait naturellement ouverte et on la franchirait en quelques secondes. En arrière et en face de cette écluse, une digue assez longue serait jetée au milieu de la Saône, ouvrant ainsi aux bateaux qui se dirigeraient vers l'écluse une voie entre la digue elle-même et la rive gauche. Entre la tête de la digue et la rive droite serait établi le barrage.

Deux jetées dans le Rhône, en aval et en amont de la porte de l'écluse, protégeraient contre le courant les bateaux qui entreraient ou sortiraient, et feraient ainsi à l'écluse une immense entrée où l'eau serait dans une sorte de bassin. Tout l'ensemble de ces travaux n'est pas estimé au-delà d'un million à 1,200,000 francs.

L'effet du barrage est connu à Lyon; chaque fois que le Rhône grossit, il refoule la Saône dans son lit et la fait refluer quelquefois jusques à Couzon; l'effet en est immédiatement senti et la navigation devient plus facile. Le barrage aurait pour résultat de faire constamment de la Saône, sur une longueur de cinq lieues, une espèce de lac ayant toujours assez d'eau pour les bateaux qui en tirent le plus.

Considéré sous le rapport de la salubrité publique, le barrage de la Saône serait profitable à la cité, en maintenant toujours les eaux à la même hauteur. Ainsi nous n'aurions plus les rives marécageuses couvertes d'une eau verdâtre qui, sur quelques parties de la Saône, exhale dans l'été une odeur fétide; ainsi, et c'est un des grands avantages du barrage, toutes les bouches des égouts se trouveraient sous l'eau et ne répandraient plus leurs miasmes. Dans les basses eaux il serait facile d'opérer une sorte de curage en ouvrant pendant quelques heures une partie du barrage, ce qui ferait une écluse de chasse.

On comprend que la navigation deviendrait à Lyon d'une grande facilité; que les frais d'assurance pour les bateaux qui traversent la ville diminueraient considérablement; que les frais de remonte pour les bateaux de liquides, de houille, de sel, devraient être aussi beaucoup moindres, les dangers et les difficultés du Pont-de-Pierre ayant disparu.

Il est depuis fort long-temps question de l'élargissement de ce pont où le défaut d'espace se fait sentir chaque jour davantage. Un plan de reconstruction a été dressé par un

ingénieur des ponts-et-chaussées, homme de savoir et de mérite, à qui ses travaux ont fait déjà une belle réputation; ce plan est aussi beau qu'économique. Le pont actuel serait rasé; un nouveau s'élèverait sur les anciennes fondations avec des piles beaucoup moins massives et laissant plus d'espace à la navigation; l'axe du pont rectifié serait établi sur la ligne directe de la coquille de Saint-Nizier. Le pont aurait six arches en pierre, douze mètres de largeur, sept pour la voie charretière et cinq pour les deux trottoirs, avec un garde-corps en fer. Au milieu du pont, en amont et en aval, serait établie sur les roches une poissonnerie où arriveraient les bateaux, et desservie par quatre escaliers; le dessus de la poissonnerie serait une immense plate-forme sur laquelle pourrait s'établir un marché, mais un marché découvert, un marché d'approvisionnement comme celui du quai de la Baleine, et qui ne romprait en rien la ligne du magnifique point de vue dont on jouit sur nos quais. L'exécution du pont et de la poissonnerie ne coûterait que cinq cent mille francs; mais il est à craindre que la ville déjà endettée n'ajourne long-temps ce beau projet, surtout si elle perd souvent, comme elle l'a fait à la dernière séance du conseil municipal, l'occasion juste et légitime de relever ses finances.

L'inondation n'a pas eu lieu seulement à Lyon et sur les rives de nos deux fleuves, le département de l'Ain a été cruellement atteint par les eaux.

Nous extrayons les détails suivants du *Courrier de l'Ain*; Les pluies ont enflé extraordinairement la Serein à Montluel. Le pont à deux arches fort étroites établi sur la route du côté de Bourg étant insuffisant pour l'écoulement des eaux, elles ont reflué, et la plus grande partie alors non-seulement a coulé sur le pont où les habitants réunis se sont efforcés de lui ouvrir un passage en abattant les parapets, mais encore s'est déversée et répandue sur la ville avec tant d'impétuosité qu'il a été impossible de garantir les habitations de cette irruption soudaine. Les rez-de-chaussée ont été inondés et ont éprouvé des dommages considérables.

Le débordement, qui a commencé à huit heures du soir et qui a duré toute la nuit, a dépassé les plus grandes hauteurs des crues dont on ait gardé la mémoire dans le pays. Le quartier situé au nord de la ville a été le premier inondé; les rez-de-chaussée étaient envahis, des objets mobiliers étaient emportés, l'alarme était universelle. On a battu la générale, et les habitants se sont mis à l'eau pour porter des secours.

Un pont nouvellement établi sur un torrent, dans la traverse du chemin de grande communication de Montluel à Trévoux, a été emporté, et le passage dans cette partie est intercepté. C'est là qu'a eu lieu un accident funeste.

Un habitant de Montluel, arrivant de Sainte-Croix par un chemin couvert d'eau, et croyant mettre le pied sur ce pont qui avait déjà été enlevé, a été précipité dans le torrent. On l'a trouvé noyé près de la manufacture de MM. Aynard.

L'Ain s'est aussi élevé à une hauteur considérable. La nouvelle route rectifiée qui s'ouvre à Mollon a été couverte de plus de deux mètres d'eau entre Mollon et le ravin de Crécu.

On attend que les eaux de la Saône se soient retirées pour constater tous les dégâts opérés sur ses rives.

Un grand pont a été emporté sur le chemin de halage de la Saône vers le bief de Formans.

Les perrés du pont en construction à Thoissey, sur la Chalaronne, ont aussi été emportés par le choc d'un bateau de charbon, qui a péri en endommageant le pont, ainsi qu'un radeau qui le suivait.

A Pont-de-Vaux, les eaux de la Reyssouze se sont tout-à-coup élevées à une hauteur de treize pieds au-dessus de leur niveau ordinaire; elles se sont jetées violemment dans le lit du canal; on craint qu'elles n'aient endommagé les travaux de la chaussée, déjà fort avancés du côté de la Saône.

A Grièges, samedi dernier, Claude Bernard et Benoit Ferret, son domestique, ramenaient sur la Veyle un petit bateau dont ils s'étaient servis pour enlever des blés noirs inondés par les eaux. Au moment où ils l'attachaient à un arbre, devant l'arche du pont de Grièges, le bateau chavira, et les malheureux sont tombés dans la Veyle. Les eaux les ont si rapidement entraînés qu'il a été impossible de les sauver. Bernard est un riche propriétaire, père de deux enfants; Ferret est un pauvre manoeuvre qui laisse cinq enfants.

Plusieurs moulins ont beaucoup souffert.

On assure aussi que, sur quelques points où les cultivateurs ont leurs habitations dans des bas-fonds, des lits d'enfants endormis flottaient sur les eaux, et que des bestiaux ont péri dans les écuries.

Le marché de Saint-Laurent n'a pu avoir lieu samedi.

Dans les pays de montagnes, les eaux qui descendaient par torrents ont produit des éboulements considérables et coupé les routes sur plusieurs points.

En Bugey, l'Albarine a franchi ses bords et inondé la vallée;

tarda pas à s'entendre. C'était, quant à la fortune, un magnifique mariage de part et d'autre; la dot de M<sup>lle</sup> de Chanteluze s'élevait à plus de 50,000 livres de rentes. Le baron arriva, tout fut réglé et le mariage fixé à un mois.

Amélie avait dix-huit ans. C'était une enfant avec ses joies naïves, son insouciance de l'avenir, sa confiance dans la vie; c'était une âme fraîche et pure, riche d'illusions, d'enchantements sans nom, n'ayant aucun effroi d'un monde qu'elle ne connaissait pas. C'était aussi un cœur aimant et dévoué, plein de foi et d'espérance, qui n'attendait que le moment de se livrer. Elle était à l'âge des rêves, des émotions incertaines, où l'imagination indécise flotte dans une vague éblouissante, où l'esprit ne peut encore rien saisir, où les yeux encore voilés ne peuvent choisir la route qu'il faut suivre, ni le but qu'il faut atteindre.

Le baron avait plus de trente ans; c'était l'homme fait, l'homme qui a tout senti, tout usé, et qui touche de près à tous les désenchantements; l'homme qui a cherché le fond de toutes les choses, et qui jette autour de lui un regard de dédain et d'insultante pitié; qui n'a plus de croyances, et qui tombe dans le scepticisme comme la seule solution du grand problème de la vie. Et cependant, lorsque le baron parut, Amélie ne s'effraya pas à la pensée de lui appartenir; élevée dans la solitude, les premières paroles d'amour qui parvinrent jusqu'à elle trouvèrent son âme ouverte et confiante; frêle créature, se laissant bercer mollement sur le flot qui l'emportait, elle se fit épouvanée à l'aspect des luttes qui attendent une femme dans le monde où elle devait bientôt entrer. Il lui sembla doux de confier sa vie à un homme dont elle pouvait accepter la domination, non comme une chaîne pesante, mais comme un abri protecteur. En se voyant l'objet de ces soins délicats que prodigue l'homme qui veut plaire, la vie lui parut si belle qu'elle prit sa joie d'enfant pour du bonheur, son orgueil satisfait pour de l'amour. Elle salua d'un sourire d'ange les riantes images qui se

les voitures publiques de Belley à Lyon ont été obligées de suspendre leur marche pendant plusieurs heures aux Balmettes. La manufacture de draps à Ambérieux a souffert par le débordement du Gardon; on a été forcé de suspendre le travail. Les maisons du hameau de Vareilles ont été envahies par les eaux de ce ruisseau qui n'a pas la largeur et la profondeur convenables.

Les eaux ont fait aussi des ravages dans l'arrondissement de Nantua.

La côte de Cerdon a été un moment coupée; deux aqueducs ont été entraînés et plusieurs encombrés sur la route de Pierre-Châtel à Dortan. Poncin et Volognat ont aussi souffert. Les eaux du Suran et de l'Ain ont submergé la route, au-dessous de Pont-d'Ain, de plus de 45 centimètres. Les communications ont été interrompues pendant quelque temps.

On aurait peut-être à déplorer moins de sinistres, si les arrêtés de l'autorité ordonnant le creusement et l'élargissement du lit des rivières n'étaient pas demeurés sans exécution.

#### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 5 octobre.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Madrid, 1<sup>er</sup> octobre.

Le gouvernement espagnol a fait présenter hier au sénat un projet de loi d'amnistie générale et complète pour tous les délits politiques commis pendant la présente guerre.

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 8 octobre 1839.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-nous de nous servir de la publicité de votre journal pour signaler à l'autorité compétente le danger que présente, dans la rue Janin (commune de la Croix-Rousse), un mur de clôture qui, repoussé par les terres qu'il supporte, surplombe de près d'un pied, et donne lieu de craindre, au dire d'experts, qu'il ne résiste pas à la mauvaise saison.

Nous espérons qu'avertie par la publicité, l'autorité prendra les mesures nécessaires à la sécurité de ses administrés. La rue dont nous parlons devient de plus en plus fréquentée par sa communication avec le cours d'Herbouville et les nombreuses constructions qui l'avoisinent; elle n'est point encore pavée, et se trouve déjà assez impraticable par l'état affreux dans lequel la laisse la voirie, sans laisser subsister plus long-temps pour les passants la chance d'y être écrasés.

Agréé, etc.

Plusieurs habitants du quartier.

#### Paris, 7 octobre 1839.

(Correspondance particulière du CHASSEUR.)

Le comité de l'extrême gauche vient de publier le texte de sa pétition. Voici la communication faite au public à ce sujet :

Pétition qui sera soutenue à la chambre par un comité de députés dont le bureau est ainsi composé :

M. LAFFITE, président;

M. DUPONT (de l'Eure), vice-président;

MM. ARAGO et MARTIN (de Strasbourg), secrétaires.

Messieurs les députés,

Tout citoyen ayant le droit de faire partie de la garde nationale doit être électeur.

Tout électeur doit être éligible.

Il serait difficile d'imaginer une formule plus courte, plus simple et plus à la portée de tout le monde. Les citoyens de chacune des 44,000 communes de France qui seront partisans de la réforme pourront mettre leurs noms au bas de cette pétition, et il leur suffira de l'adresser aux secrétaires du comité pour être assurés que leur vœu trouvera des défenseurs à la chambre.

Nous nous attendons bien à trouver, dans le *Journal des Débats* de demain, un article de persiflage sur le laconisme de cette pétition; mais il n'en est pas moins vrai que, telle qu'elle a été simplifiée, elle rendra beaucoup plus facile la manifestation politique à laquelle les plus hautes notabilités du parti patriote provoquent en ce moment toute la France.

— Les élèves des écoles qui se trouvent en ce moment à Paris se sont réunis hier et ont décidé qu'ils se constitueraient en comité de la réforme. Ce comité s'occupera de recueillir des signatures dans le sein des écoles, et il se mettra en même temps en correspondance avec toutes les facultés de France pour appeler toute la jeunesse française à se joindre à la garde nationale, à l'effet de solliciter des droits politiques pour un plus grand nombre de citoyens.

— Douze comités de réforme viennent d'être organisés

quise au prix de son sang, il avait espéré effacer sa tache originelle en s'alliant à quelque grand nom de la vieille roche. Sans doute, si Napoléon eût encore été le maître des destinées de la France, le fils du vieux soldat de la république, en consentant à relever les tours de quelque antique castel, eût obtenu qu'on se *mésallât*. Mais la Restauration avait réveillé l'orgueil des nobles races; la puissance leur était revenue, et avec elle un fier dédain pour tout ce qui n'était pas de leur caste. Elles auraient peut-être accueilli le père de Frédéric, noble par son épée; mais que devaient-elles à son fils, né dans la roture, sans qu'aucune action d'éclat fût venue l'élever au rang de gentilhomme?

Donc Frédéric continuait à hanter la noblesse, qui daigne par fois s'abaisser, par politesse, jusqu'au plébéien qui l'encense à genoux; mais nul noble, duc, marquis ou comte, ne songea à lui accorder sa fille. Singulièrement déçue, il tourna un regard désespéré vers la province; il écrivit à sa mère qu'il s'en remettait à elle du soin de lui choisir une compagne, et, changeant brusquement ses plans, il abandonna la noblesse pour l'argent. Il ne faisait que changer d'idole.

Jalouse de concilier les exigences de sa tendresse maternelle et le bonheur de son fils, la baronne de Lansac avait cherché parmi toutes les jeunes filles la plus digne d'enchâsser Frédéric. En la choisissant parmi les jeunes héritières du pays, elle espéra retenir ses enfants près d'elle ou les y ramener souvent. Amélie de Chanteluze, belle et naïve enfant, orpheline, l'avait emporté sur ses rivales. La terre de M. Vernon, son tuteur, était voisine de celle de M<sup>me</sup> de Lansac. La baronne avait pu, mieux que tout autre, connaître les heureuses qualités d'Amélie. Ce fut elle que dans son cœur elle nomma sa fille; ce fut d'elle qu'elle chercha dès lors à occuper l'esprit du baron: elle y parvint.

Ses relations avec M. Vernon devinrent plus intimes: on ne

jouait dans son avenir, et elle compta, heureuse et calme, les jours qui s'écouleront jusqu'à la célébration de son mariage.

Ce grand jour était arrivé. A neuf heures du matin, M<sup>me</sup> de Lansac était encore dans son appartement. Elle avait fait dire à son fils de venir lui parler, et depuis une heure elle l'attendait. Son front était triste, sa tête inclinée, et l'expression douce et caressante de sa physionomie avait été chassée par de pénibles réflexions. Elle allait sonner de nouveau lorsque Frédéric parut. Le baron de Lansac possédait une de ces figures belles et régulières qui, après un examen de quelques instants, inspirent aux observateurs plus d'éloignement que d'affection. Il y avait dans l'ensemble de son visage un peu brun, ce quelque chose de sec et de heurté qui révèle la froideur de l'âme. Son nez long et mince, un peu trop saillant peut-être, était un signe certain de la malice mordante qui dictait souvent ses paroles; son regard calme et hautain repoussait la confiance et les épanchements de l'amitié; ses lèvres avaient une expression moqueuse qui blessait profondément. Toutefois, lorsqu'il songeait à plaire, sa voix était harmonieuse, son sourire doux et charmant; son regard même avait alors je ne sais quel charme, quelle puissance, qui laissaient sans volonté, au cœur sec, deux hommes bien distincts: l'homme du monde, au cœur dur, usé, égoïste, et l'homme de l'intimité, à l'âme brûlée par de nombreuses passions. Nul acte de sa vie n'avait eu pour objet de soupçonner laquelle de ces deux natures devait l'emporter; il savait jours maître de lui, son langage était éloquent et chaleureux; dans une discussion animée, il entraînait son auditoire; il savait ébranler les opinions qui pendant vingt ans avaient été vos vôtres, vous vous surpreniez à doiter. Il vous faisait voir et croire ce qu'il voyait et ce qu'il croyait, parce qu'il avait foi en lui-même, parce qu'il connaissait son pouvoir et qu'il savait en user.

dans les douze arrondissements de Paris. D'ici à quelques jours, ces comités mettront en circulation les pétitions qui ont déjà été demandées par une foule de gardes nationaux empressés de renouveler leur imposante démonstration de l'année dernière.

— On nous assure que des voitures de la cour qui traversaient dernièrement le faubourg Saint-Marceau pour aller joindre la barrière de Fontainebleau, ont été l'objet d'actes assez significatifs de la part des ouvriers de ce quartier. Les cochers qui conduisaient ces voitures ont reçu quelques pierres, et on leur a fait entendre des paroles qui voulaient dire que si la cour voulait être bien reçue, en revenant du camp où l'on vient de dépenser tant d'argent en fêtes inutiles, il fallait qu'elle se fit précéder d'une ordonnance de diminution du prix du pain.

On dit aujourd'hui que le roi ne reviendra pas de Fontainebleau avant le 15, et que ce jour-là le pain sera réduit de dix-huit sous à seize sous les quatre livres.

— La ville d'Abbeville était en instance depuis plusieurs années pour avoir un entrepôt réel auquel lui donnait droit l'importance toujours croissante de son port. La demande examinée, l'instruction complète, le gouvernement était en demeure de se prononcer, lorsque M. Martin (du Nord) imagina d'exploiter la circonstance pour se faire élire député à Abbeville. Il échoua.

L'entrepôt, il n'en fut plus question jusqu'à l'avènement du ministère de coalition. C'est alors que les députés d'Abbeville pressèrent le nouveau ministre du commerce d'accorder à cette ville la mesure qu'elle attendait depuis si long-temps.

M. Cunin étudia la demande, en reconnut la justice, prépara une ordonnance portant concession de l'entrepôt, et la présenta à la signature royale. Après trois semaines de refus, il obtint la signature de l'ordonnance, à laquelle il donna la date du 18 août.

Mais sur ces entrefaites Louis-Philippe partit pour la ville d'Eu, où une députation abbeilloise alla le complimenter. Le maire, qui porta la parole, remerciait le roi d'avoir accordé un entrepôt à Abbeville, lorsque celui-ci l'interrompit, en disant qu'il se souvenait d'avoir signé quelques jours auparavant l'ordonnance relative à cet objet, et qu'il était heureux que, etc.; que, etc. etc. Ici les choses prennent une tournure remarquable. Les sept ou huit négociants du petit port de Saint-Valery se rendent aussi à Eu, s'abouchent avec les aides-de-camp, MM. Laborde et Rumigny, montent dans le bateau à vapeur sur lequel le roi devait s'aller promener jusqu'à Saint-Valery, et l'accompagnent, en effet, dans la traversée; ils continuent leurs pourparlers avec les aides-de-camp auxquels ils représentent que la concession d'un entrepôt à Abbeville va les ruiner; que cependant ils ont droit à la sollicitude royale, puisqu'ils ont des opinions dynastiques, et qu'ils l'ont prouvé en portant aux dernières élections M. Mary, ingénieur des ponts-et-chaussées, homme dévoué à la cour. Les aides-de-camp, convaincus que les habitants de Saint-Valery étaient plus monarchiques et plus orléanistes que ceux d'Abbeville, promettent aux négociants les plus grands efforts pour faire avorter l'ordonnance de M. Cunin, et les engagent à se rendre à Amiens, où devait aller M. de Rumigny pour la session du conseil-général.

On fut exact au rendez-vous, et ces négociants intriguèrent si bien avec cet aide-de-camp et la préfecture, qu'ils obtinrent de la chambre de commerce, qui s'était prononcée en faveur de l'entrepôt, une rétractation et un avis contraire. Muni de cette pièce, M. de Rumigny repartit pour Paris, se concerta avec M. Laborde et autres camarillaires, et agit avec eux auprès de M. Gridaine, qui finit par céder à leurs desirs, appuyés sans doute d'une influence plus décisive, et lacéra l'ordonnance qui intéressait Abbeville.

Instruite de ces faits, la députation d'Abbeville a réclamé énergiquement, elle a présenté la population d'Abbeville comme aigrie au dernier point, et elle a fini par obtenir une autre ordonnance en tête de laquelle on fait figurer Saint-Valery pour donner une sorte de satisfaction à ses habitants.

Il résulte de ces faits que la camarilla a failli l'emporter sur le ministre, et qu'elle a voulu nuire à plusieurs centaines de négociants d'Abbeville dans l'intérêt de quelques

quelquefois aussi il abandonnait ces formes flatteuses et persuasives pour se servir, avec non moins de bonheur, des armes dangereuses de l'ironie. Alors sa parole était brève, sèche, mordante; sa pensée pleine de vigueur, déployée avec une rare adresse, devait tuer la victime qu'il s'était choisie. En un mot, c'était un de ces hommes brillants qui retiennent suspendus à leurs paroles les groupes attentifs qui se laissent entraîner, sans se rendre compte de la secrète influence exercée sur eux par une intelligence supérieure.

Lorsque le baron entra chez sa mère, son visage était rayonnant; cet heureux du siècle voyait ses desirs s'accomplir. La jeune lui souriait; une compagne jeune et belle venait à lui apporter tout l'amour d'une jeune âme. Mais ce n'était pas seulement la source de sa joie profonde; encore quelques jours, et dans le chemin ouvert aux ambitieux il ne devait point rencontrer de rivaux. Aussi souriait-il; aussi avait-il composé son visage. Il s'approcha de sa mère et lui baisa la main; Mme de Lansac fit un mouvement pour la retirer. Déjà plusieurs fois ce respect cérémonieux dont Frédéric usait envers elle l'avait blessé profondément; mais elle étouffa la plainte sur ses lèvres, elle avait alors à s'occuper d'intérêts bien plus sérieux.

— Vous m'avez fait attendre long-temps, Frédéric, dit-elle tout à coup.

— Vous me pardonnerez, Madame... tant de soins réclamaient votre présence... Maintenant je suis tout à vous... dans quelques minutes nous partirons.

— Un moment encore, mon fils, dit la baronne avec douceur. Depuis votre retour de Paris, je n'ai pu jouir du bonheur de vous voir... Ce n'est pas un reproche que je veux vous faire; vous étiez tout à votre fiancée, et c'était tout naturel. Amélie est digne de votre amour, et c'est d'elle, d'ailleurs, que je veux vous parler.

— D'Amélie?...  
— Oui; depuis long-temps séparée de vous, j'ignore quelles

négociants qui représentent la commune de Saint-Valery; que le château s'est prévalu auprès de la députation d'Abbeville d'une mesure décidée par l'administration et le ministère du commerce; qu'une affaire qui avait passé par tous les degrés, par toutes les formalités, par toutes les lenteurs administratives, a failli avorter, au moment où elle touchait à son terme, par l'influence des courtisans et par une autre influence encore qui s'immisce dans l'administration comme dans le gouvernement politique.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 7 OCTOBRE.

Jusqu'à deux heures trois quarts, les affaires sont restées dans la stagnation la plus complète, et il n'y a eu aucune variation dans les cours. La rente est restée constamment offerte à 81 50, et demandée dans la coulisse à 47 1/2. Vers trois heures il y a eu une faible amélioration, et la rente a fermé au parquet à 81 55. Dans la coulisse, à quatre heures, elle était offerte à ce prix.

Faits Divers.

Plusieurs tentatives de vol et d'assassinat, qui présentent une grande analogie et dans leurs moyens d'exécution et dans les circonstances dont elles étaient accompagnées, ont répandu depuis quelque temps l'inquiétude dans les communes voisines de Strasbourg, et ont accrédité le bruit qu'une bande de malfaiteurs exploite notre contrée.

Dans une des dernières nuits du mois d'août déjà, un aubergiste fut dévalisé à Breuschwickersheim, à deux lieues de Strasbourg. Il fut réveillé la nuit par le bruit d'une porte qui se fermait; en visitant sa maison, il trouva toutes les chambres de l'étage supérieur ouvertes, des objets épars, des sacs préparés pour leur enlèvement. Son arrivée paraît avoir mis en fuite les voleurs avant qu'ils eussent pu emporter leur butin. Ce qui peut donner une idée de l'audace des auteurs de cette expédition nocturne, c'est que pour pénétrer dans les chambres supérieures, ils s'étaient glissés d'abord au rez-de-chaussée, dans la chambre à coucher de l'aubergiste, et avaient pris les clés dans la poche de son pantalon, suspendu au pied même du lit dans lequel cet homme dormait.

Dans la nuit du 9 au 10 septembre, à Mundolsheim, un vieillard, seul habitant d'une maison, et couché au rez-de-chaussée, fut réveillé par un bruit qu'il entendit dans sa chambre. Il s'assit sur son séant; au même instant un individu s'approcha de lui, sortit de dessous sa blouse une lanterne sourde qu'il lui mit devant la figure, puis, la cachant de nouveau, il porta au vieux paysan plusieurs coups de poignard dans l'obscurité. Le vieillard lutta courageusement contre son assassin; il parvint à se saisir d'un couteau qu'il avait sur sa table de nuit, et il se défendit, cherchant à frapper son adversaire, qui se sauva par la fenêtre avec deux complices qui l'attendaient au dehors, sans que les voisins accourus au bruit pussent les atteindre. L'assassin s'était introduit par la fenêtre, en coupant un carreau, comme les vitriers, à l'aide d'un diamant.

Dans la nuit du lendemain, du 10 au 11 septembre, un fait presque identique se passa à Oberschöffolsheim. Une jeune fille, tourmentée par de violents maux de dents, se leva vers deux heures du matin et descendit dans la cour, espérant calmer ses douleurs au grand air. Elle vit, devant une maison voisine, habitée seulement par un vieillard, deux individus qui attendaient en silence, et qui lui parurent avoir de mauvais desseins. Elle appela son frère; celui-ci arriva avec un fusil chargé; mais il fut aperçu par les deux individus qui prirent immédiatement la fuite; il tira sur eux, et crut en avoir blessé un, mais sans pouvoir le saisir. D'autres voisins étaient également accourus; pensant avec raison que les deux individus qui s'étaient sauvés n'étaient pas seuls, et que d'autres pouvaient s'être introduits déjà dans la maison, par la fenêtre, ils se cachèrent près de là pour attendre. En effet, quand le silence fut rétabli, un individu parut à la fenêtre, et, après avoir regardé autour de lui, il l'escaladait et se disposait à sortir; les paysans se jetèrent sur lui et l'arrêtèrent. Il fut remis entre les mains de la justice qui informe sur toutes ces affaires. Il faut espérer qu'elle parviendra à saisir tous ces malfaiteurs, et à rassurer ainsi les habitants de nos communes rurales, alarmés par l'audace et la fréquence de ces tentatives criminelles. (Courrier du Bas-Rhin.)

— Une découverte qui a eu lieu la semaine dernière aux environs d'Arudy (Basses-Pyrénées), fait, depuis ce moment, le sujet de toutes les conversations de la vallée d'Ossau. Les vieillards du pays avaient conservé le souvenir de nombreux assassinats qui furent commis, il y a une cinquantaine d'années, sur la route d'Oloron entre le pont d'Arudy et le village de Bescat. L'endroit que la clameur publique désignait comme le théâtre de ces meurtres s'appelle Vignalats; c'est un lieu sauvage, isolé, éloigné de toute habitation et situé au pied d'une colline boisée qui n'est elle-même que la première rampe d'un amphithéâtre auquel succèdent de plus hautes montagnes. Depuis ce temps, personne ne traversait cette partie de la route

sans vos pensées. Amélie va me devenir aussi chère que si elle était réellement ma fille; son bonheur m'intéresse autant que le vôtre. J'ai voulu savoir si vous connaissiez bien les devoirs que vous impose votre nouvelle position. Quelques mots qui vous sont échappés m'ont fait craindre...

— Qu'Amélie ne fût pas heureuse?... Voilà une prévision peu flatteuse pour moi.

— Ce n'est pas là ce que je veux dire. Dans le monde, trop souvent, des hommes superficiels dont l'âme s'est desséchée jettent une sorte de ridicule sur ce que, nous autres femmes, nous nommons le bonheur; ils se rient des joies intimes de la vie privée, et pourtant, mon fils, c'est seulement dans l'accomplissement mutuel de ses devoirs que se trouve le secret d'être heureux.

— En vérité, je ne sais qui peut vous faire penser...

— Tenez, Frédéric, le caractère se dévoile dans les plus petites circonstances. Il y a quelques jours, Amélie vous témoignait le désir de s'éloigner le plus tard possible de sa famille, de ses amis, de ce château où elle fut élevée et où reposent les restes de sa mère; eh bien! vous avez combattu ce vœu, si naturel et si naïvement exprimé, avec une froideur, une fermeté... qui m'ont effrayée, et lorsque sa jeune âme se révélait à vous noble et aimante, un sourire ironique effleurait vos lèvres. Prenez garde, Frédéric, ne vous jouez pas des sentiments que les femmes respectent! ne blessez pas un jeune cœur qui ne connaît encore que les douces émotions! Laissez l'amour et la foi dans l'âme de votre femme; ces deux sentiments suffisent pour la guider dans la vie; s'ils lui échappent, elle s'égare.

Tandis que sa mère parlait, le baron donnait des signes fréquents d'impatience et d'ennui; on s'apercevait facilement qu'il se faisait violence pour ne pas rompre brusquement une conversation qui le fatiguait. Il se leva, et, faisant quelques pas pour sortir :

— Rassurez-vous, madame, dit-il froidement à sa mère, Amé-

sans qu'il ne lui revint à l'esprit une foule d'histoires lamentables racontées à la veillée; pas un étranger auquel on n'eût montré avec terreur ce passage autrefois si dangereux.

Jeudi dernier, un tailleur de pierres qui exploite depuis long-temps un carrière de marbre située dans l'endroit même où la rumeur traditionnelle plaçait un ancien repaire de brigands, ayant eu besoin d'employer la mine pour faire sauter un bloc, a été surpris de trouver dessous une excavation dont l'entrée était sans doute pratiquée sur un autre point. On a découvert au fond de cet antre un grand nombre d'ossements, et, entre autres, cinq crânes entiers et assez bien conservés. On ne parle plus d'autre chose dans le pays, et on ne doute pas que le voile qui a couvert pendant si long-temps des crimes nombreux ne parvienne enfin à se déchirer. (Mémorial des Pyrénées.)

— Le Mémorial de Fécamp contient les détails d'un terrible accident arrivé à Alvemare, près de Fécamp :

« Le 28 septembre, deux ouvriers mineurs étaient tombés dans une marnière, où ils étaient demeurés ensevelis. Le 29, un piqueur se dévoua pour les aller chercher et faillit être victime de son dévouement. Averti par un éboulement, ce courageux ouvrier jeta un cri d'effroi et demanda le câble; il s'en saisit et le tint avec une force extraordinaire : quatre personnes suffisaient à peine à le retirer des décombres dont il se trouvait enveloppé. Il sortit enfin avec ses habits tout en lambeaux et un bras fracassé. Une seconde de plus, et il était englouti, car un éboulement considérable suivit son extraction. Quoiqu'il ait été un moment au fond de la carrière où se trouvent les deux infortunés, dans son effroi il n'a rien vu ni rien entendu.

» Après cet événement, le zèle des ouvriers s'est ralenti; le procureur du roi, par ses paroles, est parvenu à ranimer les courages abattus. On a recommencé bientôt deux autres trous. En espérant que tout ira bien cette fois, on ne pense pas parvenir avant deux jours jusqu'aux deux personnes que l'éboulement a ensevelies.

» Parmi les ouvriers qui travaillent à les secourir, il s'en trouve un qui est resté sept jours dans la même situation. D'après ce qu'il rapporte, on ne souffre pas de la faim, mais beaucoup de la soif et du froid.

— On écrit de Vicdessos (Arriège), le 17 septembre :

« Le 23 de ce mois, M. Pugin, professeur de rhétorique au collège royal de Toulouse, s'étant engagé sans guide dans la haute montagne de Bassies, canton de Vicdessos, n'en était point encore descendu le 24 au matin. Sa disparition ayant donné l'éveil à M. Jolieu, maire de ce bourg, des recherches furent faites par M. François, ingénieur des mines, accompagné d'un grand nombre de personnes réunies.

» Après trois jours d'exploration, le corps de ce malheureux fut trouvé entièrement mutilé dans un ravin. On présume qu'égaré ou perdu par l'épaisseur du brouillard, il s'y est précipité dans la nuit du 23 au 24.

» Des lambeaux de vêtements, une montre, une boussole, et une somme de 600 fr. en or, trouvés sur le cadavre, repoussent toute idée d'assassinat. » (Le Droit.)

Extérieur.

ESPAGNE.—Des frontières, 30 septembre.—L'entrée d'Espartero à Logrono a été fort brillante: toute la population s'était portée en masse aux portes de la ville. Un magnifique char avait été amené pour porter le vainqueur d'Urdax. Ce char était recouvert de draperies de soie enrichies de galons d'or, et surmonté de trophées d'armes où le casque et le berret avaient été mariés en signe de paix.

Dès son arrivée, les autorités lui ont offert le char qu'il a fort bien accepté. Il est monté en vrai triomphateur et n'a pas ri un seul instant pendant toute la parade. Les mules ont été dételées, et quelques individus se sont mis à traîner le vainqueur et le pacificateur.

La cavalerie de la Rioja, les mesclados de cavalerie carliste soumis au traité lui servaient d'escorte. L'enthousiasme était à son comble. Espartero se promenait sur son char de gloire, courbé sous le poids de ses lauriers. La fête a été complète: il y a eu le soir illumination et feu d'artifice. Jamais pacha ne reçut tant d'honneurs.

MADRID, le 30 septembre. — Les fueros sont toujours ici le grand cheval de bataille. Des bruits couraient hier dans tout Madrid à ce sujet. On disait qu'une réunion de la plupart des députés de la majorité allait avoir lieu, et qu'un membre devait prendre la parole pour demander que la commission retirât ses propositions sur les fueros pour en faire d'autres plus en harmonie avec les idées du gouvernement. Je ne sais si cette assemblée a eu lieu; mais je puis vous assurer que bien des députés de l'opposition n'ont point été invités.

Déjà avant-hier, M. Vila, député de Barcelonne, a présenté au congrès une addition qui, au fond, appuie le projet du ministère. Cette addition n'a point été repoussée, comme on le pensait; mais elle a été renvoyée à l'examen de la commission. Jusqu'à présent, on a tâché d'éviter la question sous le prétexte qu'il n'y avait pas à la chambre un nombre suffisant de députés.

lie sera heureuse à tout prix... Mais on nous attend et vous excuseriez mon impatience.

— Frédéric, reprit tristement Mme de Lansac, ce n'est pas ainsi que vous devriez me rassurer. Au moment de vous voir contracter une union que rien ne saurait rompre, vous devez comprendre mes appréhensions.

— Ne craignez rien, ma mère. Mon avenir m'inquiète peu; depuis long-temps il est tracé; il sera brillant et heureux.

—Le vôtre, oui... mais le sien!...

—Encore! murmura Frédéric avec un mouvement d'humeur.

—Mon fils! mon fils! vous ne savez rien de la vie... vous ne savez pas la blessure profonde que peut faire un seul mot... Lorsque la fortune vous comble de ses faveurs, craignez de la laisser par votre indifférence ou l'abus que vous en faites. Ne repoussez ni l'amour, ni l'amitié... L'amitié, ce sentiment pur et sacré, vous ne le comprenez pas; je l'ai craint... je l'ai vu. Ce jeune Duclos, qui semble vous avoir voué sa vie, ses affections, et à qui vous devez tant de reconnaissance, vous êtes souvent d'une dureté pour lui...

—Duclos? eh bien! madame, y songez-vous? son amitié me pèse souvent plus qu'elle ne me flatte. Homme sans énergie, sans volonté, c'est une vie inutile qu'il m'a consacrée. Duclos! mais c'est un automate qui s'est attaché machinalement à mes pas; il ne saurait ni penser, ni agir, si je n'étais pas là. Il a senti son impuissance, il s'est appuyé sur moi; si je l'abandonnais, il tomberait... Lequel de nous deux est l'obligé?

—Oh! Frédéric, vous me faites trembler pour l'avenir.

Mme de Lansac prononça ces paroles à mi-voix; le baron feignit de ne pas l'entendre, et, comme il attendait debout que sa mère fût prête à l'accompagner, la porte s'ouvrit brusquement, et un jeune homme parut; il s'arrêta interdit en apercevant la baronne. C'était Duclos. (La suite à un prochain numéro.)

Cela est vrai, sans doute, mais cette affaire est urgente, et l'on commence à se plaindre de ce que la discussion n'est pas encore ouverte.

Je sais depuis hier que M. Perez de Castro, président du conseil des ministres, a envoyé une lettre officielle au président du sénat, qui l'invite à convoquer aujourd'hui, à midi, le sénat pour une communication du gouvernement. Sera-ce pour un projet de loi, ou pour la dissolution des cortès? Une réorganisation du ministère paraît assez probable; on a commencé à en parler ces jours derniers.

L'armée du Nord est entrée en Aragon. D'après les nouvelles que nous recevons, elle a été accueillie avec le plus grand enthousiasme. Espérons que bientôt nous apprendrons que les opérations ont été commencées.

Je vais de ce pas au sénat pour voir un peu ce qui s'y passe.

Trois heures. — J'arrive de la séance du sénat; il ne s'est pas du tout agi de dissolution. Après les formalités ordinaires d'ouverture, le ministre de grâce et justice est monté à la tribune et a lu un projet de loi sur l'amnistie; les dispositions en sont très-étendues et très-favorables aux anciens carlistes. Je ne puis vous en dire davantage pour le moment, car je crains de manquer le courrier.

Le projet de loi sur la liberté de la presse est extrêmement répressif; je ne puis croire qu'il soit adopté par le congrès. Les entraves qu'on met à la liberté d'écrire sont telles, qu'il serait presque impossible de publier désormais un seul journal.

BELGIQUE. — On écrit de Gand, 5 octobre: « L'ordre est maintenant rétabli dans notre ville. Les fabricants ont usé de toute leur influence sur les ouvriers pour les engager à travailler et leurs exhortations ont réussi.

» Aujourd'hui beaucoup de fabriques sont en activité, on ne remarque que très-peu d'ouvriers oisifs dans les rues. La troupe de ligne et les cuirassiers n'en continuent pas moins leur service de bivouac sur la place d'Armes et sur le marché Vendredi. »

ORIENT. — Le pacha d'Egypte persiste dans son refus de restituer la flotte ottomane.

Le dernier incendie qui a éclaté à Salonique, et qui a réduit en cendres douze cents maisons de cette ville, est attribué aux émissaires du vice-roi. Salonique payait au trésor du sultan 3 millions de piastres. Ce sinistre empêchera les habitants d'acquiescer pendant plusieurs années cet impôt.

La Gazette d'Augsbourg annonce que M. Butenief avait reçu par le dernier courrier de Saint-Petersbourg les instructions les plus pacifiques. La position menaçante des flottes réunies à l'entrée des Dardanelles, et le danger qui en résulterait pour le traité d'Unkar et la paix générale de l'Europe, semblent avoir exercé une grande influence sur cette détermination du cabinet russe.

TRIESTE, 26 septembre. — L'ordre de choses que l'occupation française a établi à Alger paraît devoir se reproduire à Tunis, à l'aide d'un révolution; cette province est sur le point de se détacher de la Porte-Ottomane. Toutes les nouvelles que nous recevons depuis une année rendent cet événement de plus en plus vraisemblable. Tout récemment, les bruits d'une guerre prochaine avec la France, semés à dessein dans le pays, avaient augmenté l'irritation de la population contre le gouvernement actuel. Les israélites surtout travaillent activement à amener une révolution. En attendant, le dey profite de la situation avantageuse du pays.

DÉCÈS DU 4 AU 5 OCTOBRE.

François Gontard, 75 ans, rentier, Grande-Côte, 17. — Claudine Monnot, fille des défunts, 39 ans, religieuse au couvent Saint-Michel, célibataire, rue des Farges, 145. — Hubert Lefondeur, 77 ans, fabricant de peignes de coritière, chez sa mère, quai de la Baleine, 8. — Marguerite Girmain, 58 ans, res Jean-François, 17 ans, apprentie fabricante d'étoffes, célibataire, fille de des Chartreux. — Benoîte Biguet, femme Mercier, 61 ans, fabricant de bas, rue des Farges, 104. — Claudine Bouchard, fille des défunts, 21 ans, lingère, célibataire, au couvent Saint-Michel, rue des Farges, 145. — Félix Goussard, 59 ans, propriétaire, rue de l'Annonciade, 12. — Jean-Antoine Roustet, fille de Pierre, 13 ans, le père fabricant d'étoffes, place du Petit Collège, 3. — Jeanne Fond, veuve Chiolier, 72 ans, sans état, hospice Saint-Bruno.

Hôpitaux, 14. — Enfants au-dessous de sept ans, 2.

BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE.

Trois pour cent . . . . .	80 53
Cinq pour cent . . . . .	110 75
Quatre pour cent . . . . .	101 60
Actions de la banque . . . . .	102 40
Rentes de Naples . . . . .	

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mercredi 9 octobre. — 3<sup>e</sup> représentation du NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame historique. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTTEL.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1353) Vendredi onze octobre courant, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant notamment en lits garnis, horloge, tables, commode, bureau, buffets, chaises, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n<sup>o</sup> 14.

VENTE VOLONTAIRE,

PAR LE MINISTÈRE DUDIT M<sup>e</sup> MORAND,

De très-beaux immeubles d'origine patrimoniale, situés sur les communes de la Guillotière et de Saint-Denis-de-Bron.

Ces immeubles se composent de bâtiments bourgeois, vastes et en bon état, de tous les bâtiments nécessaires à l'exploitation, de jardin, verger, salles d'ombrage, belles allées d'arbres, terres, vignes et bois de la contenance générale d'environ 84 hectares.

Les fonds, qui sont de première qualité, peuvent être détaillés et divisés commodément.

Toutes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement des prix.

Pour de plus amples renseignements et pour prendre connaissance du plan, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand, et, pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Morellon, dans les bâtiments du domaine des Essarts, à Saint-Denis-de-Bron. (1591)

(1588) A VENDRE OU A LOUER.

Une maison avec cour, située à Vaise, port des Pattes, n<sup>o</sup> 6, propre à l'établissement d'un marchand de vin ou d'un liquoriste.

S'adresser à M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Maronniers, n<sup>o</sup> 1.

ANNONCES DIVERSES.

(6810) A VENDRE. — Maison de campagne située à Ecully, hameau de la Sauve-Garde. S'y adresser, à M. Gaillard.

(6845) A VENDRE. — Une belle pharmacie ayant une bonne clientèle et une faible location. On donnera au besoin des facilités et des garanties à l'acquéreur. S'adresser à M. Vichot, rue de la Poulaille, n<sup>o</sup> 9.

(6770) A VENDRE. — Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grande écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon. S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, impasse Saint-Polycarpe.

(6850) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et de bonneterie, situé montée de la Glacière, maison Mey, près de la place Croix-Paquet. On donnera des facilités pour les paiements. S'y adresser.

(6829) A VENDRE. — Un gazomètre propre à éclairer quatorze ou quinze demi-becs, existant depuis plusieurs années, et en pleine activité. S'adresser au café des Quatre-Saisons, à la Guillotière.

A VENDRE, ensemble ou séparément. — Une belle paire de chevaux anglais gris. S'adresser à l'hôtel des Ambassadeurs.

Un chef d'atelier de Lyon, connaissant parfaitement la fabrication des tapis du genre de ceux des fabriques d'Aubusson et d'Abbeville, désirerait trouver un capitaliste ou un manufacturier qui voulût créer un établissement de ces sortes de produits. Il se chargerait de toute l'organisation et confection se rattachant à cette industrie. S'adresser rue Tramassac, 31, au 1<sup>er</sup>, seconde porte.

(6847) H.-L. Durr, professeur de langues et interprète près des tribunaux, donne des leçons d'allemand et de français, et a ouvert deux cours. S'adresser rue des Forces, n<sup>o</sup> 2, au 4<sup>e</sup>, maison de l'ancien Hôtel-de-Ville, près de la place de la Fromagerie.

Avis aux Pères de Famille.

COMPAGNIE ROYALE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

Autorisée par ordonnance royale des 23 mai 1830 et 20 août 1832.

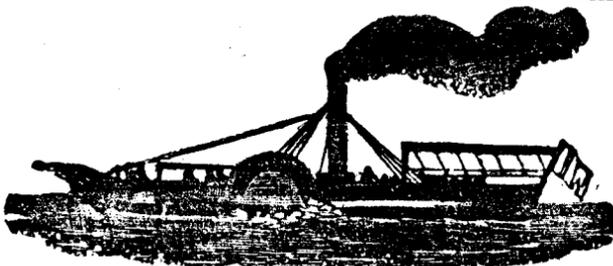
CAPITAL DE GARANTIE EN 1839, 26 MILLIONS.

Au moyen des combinaisons établies par cette compagnie pour les associations mutuelles, les mises dans les sociétés d'accroissement de capital, destinées plus particulièrement à l'établissement des enfants, doivent produire, savoir :

Après 10 ans . . . . .	3,000 fr.
Après 15 ans . . . . .	6,000
Et après 20 ans . . . . .	10,000

Ces mises, qui varient selon l'âge des assurés, peuvent être faites immédiatement ou annuellement, et dans l'un comme dans l'autre cas, elles sont converties, aussitôt leurs versements, en inscriptions de rentes sur l'état, au profit et au nom des sociétés auxquelles elles s'appliquent, de sorte que les souscripteurs trouvent avantage et garantie tout ensemble. La Compagnie royale est jusqu'à ce jour la seule en France autorisée à former ces sortes d'association (sauf la Caisse de Prévoyance, dont le système diffère presque entièrement); tous les autres établissements de ce genre, se disant Banque Philanthropique, Paternelle, des Familles, d'Economie et de Prévoyance des Familles; l'Alliance, la Providence, la Mutualité, l'Epargne, la Salamandre, etc., etc., etc., n'ont point d'existence légale et ne peuvent valablement contracter. (Décrets des 23 août 1793, 1<sup>er</sup> avril 1809, 9 février, 22 octobre et 18 novembre 1810.)

S'adresser, pour plus amples renseignements, à MM. J. Bontoux et C<sup>e</sup>, agents généraux, port Saint-Clair, 19, à Lyon. (Bureau de l'agence.) (8228)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, Le CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-vers, sont toujours: à Villefranche, chez M<sup>me</sup> Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Chalon, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Grosperrière, rue du Pont; à Dôle, chez M. Bey, rue Besançon, et dans toutes les principales communes des départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: Sirop vermifuge de Maours, à Lyon. (2104)

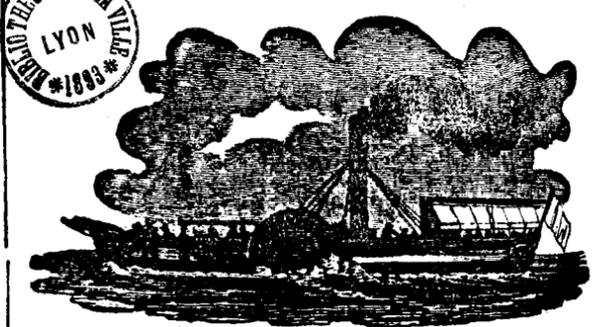
MARLEIX breveté  
FABR. DE COLS ET  
TAILLEUR POUR  
GHEMISES  
AUX DEUX spécialités  
PERFECTIONNÉES.  
18, PLACE DE  
PLATRE, LYON.

(6842) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de lingerie et de nouveautés, rue Sirène, n<sup>o</sup> 12. S'y adresser.

(6849) Un jeune homme désirerait se placer comme domestique ou garçon cafetier. S'adresser chez M. Savi, rue de la Liberté, maison faisant l'angle et portant l'enseigne: A la Caisse d'épargne.

(268) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater de dimanche 6 octobre, LES DÉPARTS POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures, Pour Poids publics et grands Etablissements;

ET BASCULES PORTATIVES

l'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons de Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BÉRANGER ET C<sup>e</sup>, BALANCIERS-MÉCANICIENS, Rue des Forces, près la place de la Fromagerie, A LYON.

BANDAGES HERNIAIRES

A RESSORTS ÉLASTIQUES, A VIS DE PRESSION ET A CHARNIÈRES, OU BRISURE DROITE OU INCLINÉE,

Inventés et perfectionnés par WICKHAM et HART, brevetés, rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 257, près celle de Richelieu, à Paris.

Ces bandages sont propices pour toutes sortes de hernies, s'ajustent d'eux-mêmes, se portent sans sous-cuisses, et sans fatiguer en aucune manière les hanches.

On en trouve un grand assortiment à Lyon, chez M. Bianchi, bandagiste, rue de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1, et à Saint-Etienne, rue de Foy, n<sup>o</sup> 7. — Pour s'en procurer par lettres, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de chaque hernie. — Les prix en sont modérés. (6848) (Affranchir les lettres.)

(6846) AVIS

AUX FABRICANTS DE FORMES POUR SOULIERS, TOURNEURS SUR BOIS ET AMATEURS DE DIVERS OBJETS D'ART.

On offre, pour le prix de 3,000 fr., une machine en fer ayant neuf pieds et demi de longueur, quatre de largeur et sept de hauteur, au moyen de laquelle un homme, en tournant seulement la manivelle de la roue motrice, façonne en cinq ou sept minutes un morceau de bois sur un modèle donné, soit formes pour souliers, soit embouchoirs pour bottes, soit têtes pour perruques, ou tel modèle irrégulier que l'on place pour être copié. On peut, à volonté, copier plus petit, plus court, plus gros ou plus long, en conservant, du reste, les proportions du modèle. L'acquéreur peut demander brevet et privilège, cette invention n'ayant point encore paru. S'adresser, à Genève, à M. JACOTTET, à Cornavin, n<sup>o</sup> 4, jusqu'à la fin de novembre (ranco).

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.